



PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État en Ille-et-Vilaine

Rapport d'activité

FOUGÈRES - VITRÉ
REDON
RENNES
SAINT-MALO

2020

SOMMAIRE

Édito	P.3
Faits marquants 2019	P.4
I. AGIR AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	P.6
Renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales	P.8
Accompagner le développement équilibré et durable des territoires	P.10
L'État au service des atouts de l'Ille-et-Vilaine	P.12
II. PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES BRETEILLIENS EN METTANT EN ŒUVRE LOCALEMENT LES POLITIQUES PUBLIQUES	P.14
Protéger les Breteilliens	P.16
Développer l'économie pour créer des emplois	P.18
Renforcer la cohésion sociale	P.20
III. MODERNISER L'ACTION DE L'ÉTAT POUR RENFORCER SON EFFICACITÉ ET SA PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE	P.22
Un État plus proche des citoyens	P.24
Organigramme	P.26
Glossaire	P.27

ÉDITO

Revenir sur l'action de l'État au cours de l'année 2019 offre l'occasion de saluer la mobilisation forte de tous les services et l'engagement de tous les agents au service du territoire et des Breilliens. C'est donc avec une grande fierté que je vous présente ce rapport d'activité, qui permet de revenir sur les grands projets menés en partenariat avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du département.

La présentation de ce rapport d'activité intervient alors que notre pays est plongé dans une crise sanitaire sans précédent. Si, au cours de l'année 2019, les citoyens ont pu montrer à plusieurs reprises leurs fortes attentes vis-à-vis de l'État – mouvement des « gilets jaunes », Grand débat, concertations avec les élus locaux, manifestations contre la réforme des retraites –, l'année 2020 s'ouvre sur une mobilisation sans précédent de tous les services de l'État contre l'épidémie de COVID-19. La gestion de cette crise montre notre capacité à œuvrer ensemble, dans des conditions exceptionnelles et difficiles, pour assurer la protection de tous.

Comme l'an dernier, j'ai souhaité un rapport concis, qui permette de nourrir les réflexions sur le rôle de l'État, à partir d'une présentation concrète des nombreuses politiques publiques conduites quotidiennement. Plutôt que de tenter d'aborder l'exhaustivité des actions de l'État, il m'a semblé que montrer la cohérence et la continuité de ces politiques permettait de présenter de façon claire l'importance de l'État en Ile-et-Vilaine, à un moment si particulier.

Les trois lignes directrices de ce rapport d'activité sont celles de l'action que je mène toute l'année, de façon partenariale. Tout d'abord, la relation de confiance et de qualité entre les services de l'État et les collectivités territoriales du département sur laquelle repose la mise en œuvre des politiques publiques. Puis, la protection des citoyens, qui est au cœur de la mission de l'État sur le territoire, comme 2019 l'a montré et comme 2020 nous le rappelle avec force aujourd'hui, dans tous les aspects de notre vie quotidienne et pour tous les publics. Enfin, si tous les efforts des agents sont aujourd'hui tournés vers la gestion de la crise que nous traversons, 2019 l'a montré, nous poursuivons chaque année la modernisation nécessaire de l'action publique dans le département pour nous adapter aux mutations continues et rapides de notre société.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de l'État en Ile-et-Vilaine pour maintenir cet esprit en 2020, tout en faisant face de façon résiliente et solidaire à l'épidémie mondiale qui nous bouleverse.

Je vous souhaite à tous une très bonne lecture.



Michèle KIRRY
 Préfète de la région Bretagne
 Préfète de la zone de défense et sécurité Ouest
 Préfète d'Ile-et-Vilaine

FAITS MARQUANTS 2019

10 janv. • Visite officielle de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à Rennes

17-18 janv. • Visite officielle de Franck Riester, ministre de la Culture, et de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, à Rennes

18 janv. • Visite officielle d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, à Saint-Malo

25 janv. • Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française

31 janv. • Visite officielle d'Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des finances, à Rennes

8 mars • Visite officielle de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, à Dinard

12 mars • Inauguration de la maison de l'État, à Fougères

15 mars • 29^e Semaine de l'industrie - visite de Bretagne Ateliers

18-19 mars • Visite officielle d'Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, à Rennes

19 mars • Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

22-23 mars • Grand débat national : conférence citoyenne régionale, à Rennes

29 mars • Visite officielle d'Elisabeth Borne, ministre chargée des Transports, à Rennes



3 mai • Inauguration du sentier littoral de Saint-Briac

8 mai • Cérémonies commémoratives de la victoire du 8 mai 1945

15 mai • Cérémonie d'hommage aux policiers morts pour la France

23-25 mai • Tro Breizh agricole de la préfète d'Ille-et-Vilaine, préfète de la région Bretagne

26 mai • Élections européennes

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

1^{er} fév. • Visite officielle de Marlène Schiappa, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, à Rennes

8 fév. • Signature du contrat d'action publique pour la Bretagne et du pacte d'accessibilité et de mobilité par le Premier ministre, Edouard Philippe, à Rennes

- Visite officielle d'Elisabeth Borne, ministre chargée des transports, à Rennes

3 avr. • Visite officielle du Président de la République, à Bruz

5-6 avr. • Sommet du G7 des ministres des affaires étrangères, à Dinard

28 avr. • Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

29 avr. • Lancement du club «L'Ille-et-Vilaine, une chance : les entreprises s'engagent !»

8 juin • Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine

11 juin • Visite officielle de Mme Brigitte Macron et d'Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Solidarité et de la santé, chargé de la protection de l'enfance, à Saint-Malo

12 juin • Inauguration de la salle de Trésor de la cathédrale de Rennes

17 juin • Visite officielle de Roxana Maracineanu, ministre des Sports, à Rennes

18 juin • Cérémonie commémorative de l'Appel du 18 juin 1940

23 juin • Visite officielle de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, à Saint-Malo

28-29 juin • Visite officielle de Gérard Larcher, président du Sénat, à Guichen, à Rennes et au Pertre





3 juil. • Inauguration de la nouvelle gare de Rennes en présence d'Elisabeth Borne, ministre chargée des transports, et de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

4 juil. • Visite officielle de Marc Fesneau, ministre chargé des relations avec le Parlement, à Rennes, Redon et Lohéac

8 juil. • Visite officielle de Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, à Rennes et à Fougères

13 juil. • Cérémonie officielle du 14 juillet à Rennes

21 juil. • Journée nationale à la mémoire des victimes et des crimes antisémites et d'hommage aux Justes

25 juil. • Visite officielle d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, à Vern-sur-Seiche et Saint-Thurial

30 juil. • Visite officielle de Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, à Liffré

2 sept. • Prise de fonctions du secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, Ludovic Guillaume, et du sous-préfet de Fougères-Vitré, Didier Doré

6 sept. • SPACE - Visite officielle de Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'alimentation

10 sept. • Rennes labellisée « Cité éducative » pour le quartier du Blossne

20 sept. • Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française

8 nov. • Visite officielle de Muriel Pénicaud, ministre du Travail, à Bruz et Saint-Grégoire

11 nov. • Commémoration de l'armistice et hommage à tous les Morts pour la France

12 nov. • Signature de l'acte d'achat de la nouvelle préfecture

- Signature du protocole départemental sur le nouveau réseau de proximité des finances publiques avec le Conseil départemental

19 nov. • Premières labellisations France Services en Ille-et-Vilaine : huit maisons et un bus labellisés au 1^{er} janvier 2020

22 nov. • Visite officielle de Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, à Rennes, Chartres-de-Bretagne, Cesson-Sévigné et Noyal-sur-Vilaine

- Visite officielle de Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la santé, à Rennes, Saint-Thurial et Vitré

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

2 août • Épisode de sécheresse dans le département d'Ille-et-Vilaine

3 oct. • Visite officielle de Florence Parly, ministre des Armées, à Rennes

12 oct. • Hommage aux victimes de Saint-Médard-sur-Ille

- 7^e édition des Rencontres de la sécurité

17 oct. • Exercice préparatoire au Brexit sur le port de Saint-Malo

22-23 oct. • Visite officielle de Cédric O, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des finances, chargé du numérique, à Rennes et Cesson-Sevigné

5 déc. • Journée nationale d'hommage aux Morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

20 déc. • Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française

23 déc. • Inondations en Ille-et-Vilaine



#1

AGIR AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITO
POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRIT

RIALES OIRE

Pour les services de l'État en Ille-et-Vilaine, la priorité a été donnée à la mise en œuvre d'une action au plus proche des territoires, seule garantie de l'efficacité des politiques publiques et de la prise en compte des spécificités locales. Le partenariat profond et quotidien avec l'ensemble des collectivités territoriales a constitué une dynamique essentielle de la conduite des nombreux projets de territoire, afin d'assurer leur cohérence, l'adhésion de tous les acteurs et la mise en valeur de l'ensemble des potentialités du département.

RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En Ille-et-Vilaine, la co-construction et l'application conjointe des politiques publiques par l'État et les collectivités territoriales s'appuient sur une relation de confiance nourrie au quotidien. Le recours à l'outil du contrat, qui a démontré son efficacité dans le département, le dialogue soutenu avec les élus et l'accompagnement des collectivités dans leurs transformations et leurs projets territoriaux contribuent au développement équilibré des territoires.

1. LA CONTRACTUALISATION : UNE MÉTHODE À L'EFFICACITÉ DÉSORMAIS DÉMONTRÉE

En Ille-et-Vilaine, la contractualisation, qui permet de fixer des objectifs de maîtrise de la dépense publique, concerne six collectivités territoriales. Cinq collectivités entrent dans le cadre prévu par la loi : la **Région Bretagne**, le **Département d'Ille-et-Vilaine**, **Rennes Métropole** et les villes de **Rennes** et de **Saint-Malo** (villes et groupement dont le budget de fonctionnement est supérieur à 60 millions d'euros). Une commune volontaire a également signé l'un de ces contrats, dits « contrats de Cahors » : Chartres-de-Bretagne. Le respect des objectifs des contrats permet aux collectivités de bénéficier d'une majoration des aides allouées au moyen de la dotation de soutien pour l'investissement local et de la dotation de soutien pour l'investissement des départements. Renforçant le partenariat entre les acteurs publics, tout en assurant le partage d'objectifs communs – une évolution maîtrisée de la dépense publique et le bon fonctionnement des collectivités territoriales –, ces contrats ont été conclus et continuent d'être suivis dans un esprit constructif et d'écoute permettant de faire évoluer le cadre national, notamment par la prise en compte des éléments justifiant l'évolution d'année en année des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2019, l'analyse des comptes de gestion a permis de constater que **les objectifs ont été respectés**. Si les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales ont augmenté de 0,3% dans leur ensemble, la logique est inversée pour les collectivités entrant dans le champ d'application du dispositif de contractualisation : leurs dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 0,3% en moyenne. Les résultats locaux ont ainsi contribué, à l'échelle nationale, à un résultat d'ensemble conforme aux trajectoires de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

2. REPLACER LE MAIRE AU CŒUR DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

Les maires, en contact direct avec les citoyens, ont une place centrale dans l'application des politiques publiques sur le territoire. L'État a donc tenu, en 2019, par la loi dite « engagement et proximité » adoptée le 27 décembre 2019, à répondre aux demandes qu'ils ont pu exprimer lors du Grand débat national, en réaffirmant leur importance dans la gouvernance locale. Fruit d'une consultation nationale des maires durant l'été 2019 menée par le ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, à laquelle les élus breilliens ont largement participé et objet d'un consensus transpartisan au Parlement, la loi replace le maire au cœur de l'intercommunalité, renforce ses pouvoirs de police et lui redonne les moyens et l'envie de servir ses administrés. Elle vise en effet à mieux prendre en compte la vie quotidienne des élus locaux et leurs attentes en matière de fonctionnement des communes et des établissements de coopération intercommunale mais aussi à mieux les accompagner et les protéger dans leurs fonctions.

L'ILLE-ET-VILAINE
AU 1^{er} JANVIER 2020

333
communes

18
EPCI à fiscalité
propre

87
syndicats
de communes

1,076
million
d'habitants

160
habitants au km²

Collectivités	Objectif de taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
Région Bretagne	1,2%
Département d'Ille-et-Vilaine	1,2%
Rennes Métropole	1,3%
Rennes	1,3%
Saint-Malo	1,2%
Chartres-de-Bretagne	1,35%

3. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS DÉMARCHES D'AMÉNAGEMENT

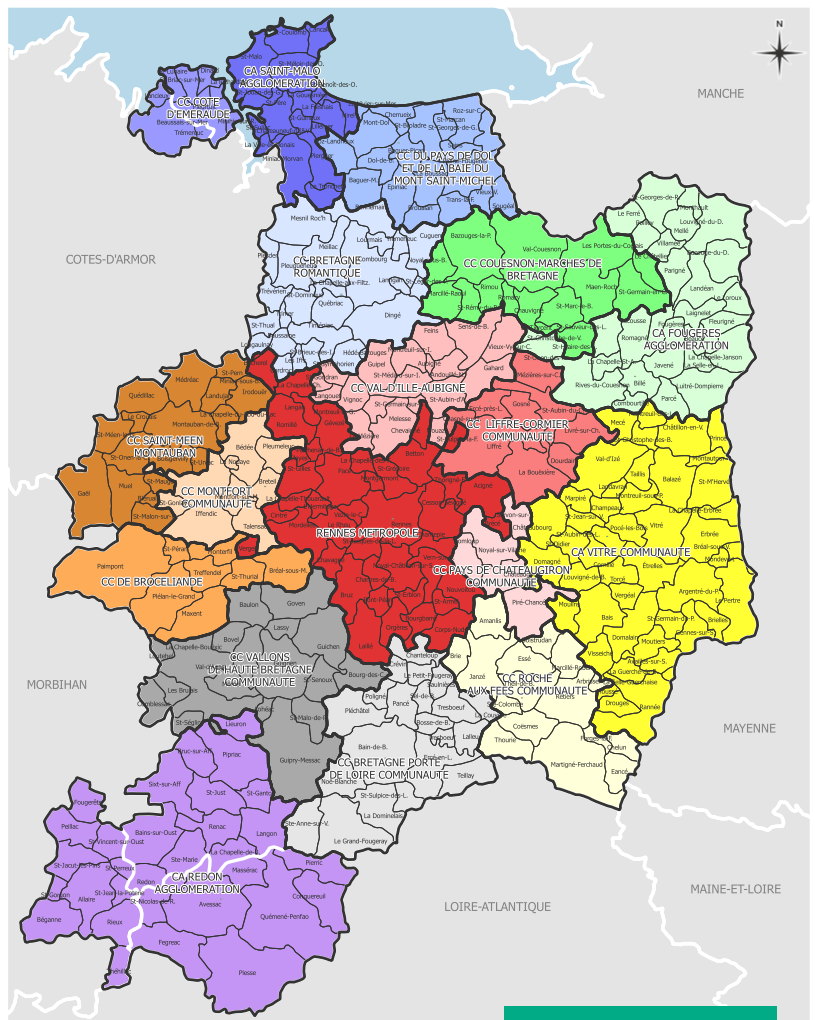
À l'approche de la fin de la mandature municipale et intercommunale, les collectivités ont souhaité faire aboutir de nombreux plans et programmes, faisant de 2019 une année riche en matière de planification des politiques d'aménagement. Ainsi, deux plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ont été arrêtés (Bretagne Portes de Loire communauté et Val d'Ille-Aubigné) et un troisième a été approuvé (Rennes métropole). Par ailleurs, 36 plans locaux d'urbanisme (PLU) ont été arrêtés et 16 approuvés ; 8 plans climat air énergie territoriaux (PCAET), 3 programmes locaux de l'habitat et 1 plan de déplacement urbain ont été arrêtés ou approuvés. De même, 30 documents d'urbanisme, dont 3 schémas de cohérence territoriale, ont été publiés sur Géoportail de l'urbanisme, plateforme d'information réglementaire, qui a pour mission de rendre accessibles les documents d'urbanisme. Les services de l'État y ont également déposé certaines servitudes d'utilité publique, notamment les plans de prévention des risques naturels et technologiques. Tout au long de l'année, les échanges avec les collectivités sur la soutenabilité de ces différents projets dans un territoire en forte croissance ont été particulièrement intenses. ◊

FOCUS : CO-CONSTRUCTION ET MUTUALISATION : LE PAYS DE FOUGÈRES, TERRITOIRE PILOTE POUR LE COVOITURAGE

Dans le cadre d'une convention d'assistance et de conseil, l'État et le syndicat du Pays de Fougères ont travaillé ensemble à l'émergence de nouveaux aménagements urbains. La démarche initiée pour définir un schéma directeur des aires de covoiturage et une charte d'aménagement à l'usage des maîtres d'ouvrage a permis la création d'une boîte à outils et d'une méthodologie, qui seront mises à la disposition de toute collectivité bretonne souhaitant lancer un projet de ce type.

LES 7 COMMUNES NOUVELLES AU 1^{ER} JANVIER 2019

- Val-Couesnon** : Antrain, La Fontenelle, Saint-Ouen-la-Rouërie, Tremblay
- Rives du Couesnon** : Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Georges-de-Chesné, Vendel
- Saint-Marc-le-Blanc** : Saint-Marc-le-Blanc, Baillé
- Luitré-Dompierre** : Luitré, Dompierre-du-chemin
- Montauban-de-Bretagne** : Montauban-de-Bretagne, Saint-M'Hervon
- Piré-Chancé** : Piré-sur-Seiche, Chancé
- Mesnil-Roc'h** : Saint-Pierre-de-Plesguen, Lanhélin, Tressé



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DES TERRITOIRES

Le département d'Ille-et-Vilaine présente une belle diversité : il est à la fois urbain et rural, agricole et littoral. Ses spécificités imposent des politiques territoriales adaptées. L'État accompagne en ce sens les collectivités dans leurs dépenses d'investissement comme dans les projets de revitalisation de certaines zones, pour un développement équilibré, au service de tous les Breilliens.

1. SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Par un soutien financier pérenne, l'État se place aux côtés des élus locaux dans la conception et la mise en œuvre des investissements nécessaires à leurs projets de territoire. Conformément aux engagements de l'État, sur le quinquennat, le niveau de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) est maintenu à l'échelle nationale, ce qui n'écarte pas la possibilité de variations individuelles à la hausse ou à la baisse ; pour le département ce niveau a légèrement augmenté, pour atteindre 380 millions d'euros, soit une hausse de 2 millions d'euros. Les autres dotations de fonctionnement représentent 326 millions d'euros (+26%).

736M€
alloués aux collectivités en 2019

12
contrats de ruralité pour accompagner le développement de 288 communes

4
villes engagées dans le programme Action Cœur de ville

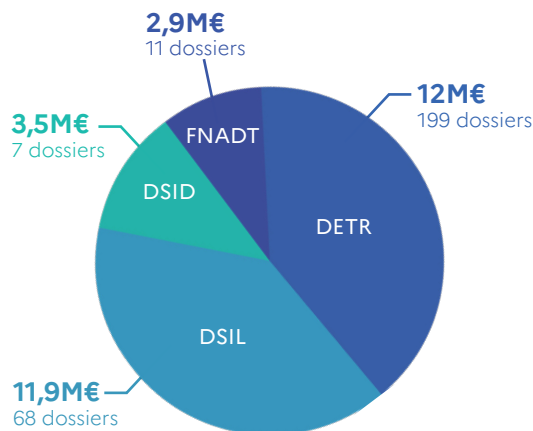
13
nouveaux projets de dynamisation des centres-bourgs et villes

7
quartiers prioritaires de la politique de la ville

12
éco-quartiers

9
structures France Services labellisées

Le soutien de l'État à l'investissement local en 2019 en Ille-et-Vilaine



Le soutien à l'**investissement local** est également resté important à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). L'État a ainsi pu soutenir des projets d'envergure, comme la construction du conservatoire de musique au Blosne à Rennes (1 858 891 euros versés par le FNADT) mais aussi des projets plus modestes mais non moins essentiels, tel le remplacement de la chaudière des espaces communaux de Boistrudan (15 098 euros au titre de la DETR).

2. RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DES VILLES

L'année 2019 a été consacrée à la définition précise des projets des quatre villes breilliennes lauréates du programme « **Action Cœur de ville** » (Fougères, Redon, Saint-Malo, Vitré), selon les cinq axes de ce dispositif national destiné à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et à conforter le rôle moteur ces villes dans le développement du territoire : habitat, économie, mobilité, espaces urbains, accès aux services. L'objectif était de concrétiser ces projets à travers quatre conventions cadres qui ont été ainsi homologuées, courant 2019, « Opération de revitalisation des territoires ».

Au terme d'un second appel à candidature et dans la continuité des 60 projets soutenus en 2018, l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier (EPF) et la Banque des Territoires ont sélectionné 70 nouveaux projets de **dynamisation des centres-bourgs et villes** en Bretagne, en mobilisant plus de 28 millions d'euros pour ce programme pluriannuel. En Ille-et-Vilaine, ce sont ainsi 13 villes qui seront aidées dans leurs projets pour retrouver de l'attractivité et s'adapter aux nouveaux modes de vie des habitants.

Quant aux **quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV), le programme de renouvellement urbain des quartiers des Provinces, Marville et de l'Etrier à Saint-Malo a été concrétisé par une convention pluriannuelle signée avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et tous les partenaires de ce projet. 70 millions d'euros seront ainsi investis au cours des prochaines années dans ces zones d'habitat. L'ANRU apportera des prêts et des subventions à hauteur de 10,5 millions d'euros. À Rennes, les opérations de renouvellement urbain des quartiers du Blosne et de Maurepas, initiées fin 2018, sont entrées dans une phase opérationnelle.



Inauguration des nouveaux aménagements du centre-bourg du Pertre, juin 2019

3. DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES PUBLICS POUR TOUS

L'annonce par le Président de la République, le 25 avril 2019, de la **création du réseau France Services** a suscité un fort engouement dans le département.

France Services, c'est le retour du service public au cœur des territoires, à moins de 30 minutes de chaque habitant : d'ici 2022, chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, devra pouvoir accéder aux services publics dans un lieu unique et être accueilli par des personnes formées et disponibles pour effectuer ses démarches du quotidien. En créant le label « France Services », l'État établit des règles rigoureuses pour garantir partout un même niveau d'exigence et de qualité aux usagers.

Grâce à la charte d'engagement, chaque France Services bénéficie d'une présence garantie de 3 administrations (ministères de l'Intérieur et de la Justice, direction générale des finances publiques) et de 6 opérateurs (La Poste, Pôle emploi, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale d'assurance vieillesse, Caisse nationale d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole). Ce bouquet de services peut être complété localement grâce à des partenariats publics ou privés.

En Ille-et-Vilaine, outre les 7 Maisons de services au public (MSAP) existantes (Rennes, Bretagne Romantique, Saint-Méen-Montauban, Plaine-Fougères, Sens-de-Bretagne, Mesnil-Roc'h et Pipriac), qui se sont naturellement portées candidates à la labellisation France Services, plus d'une trentaine de nouveaux projets ont émergé, démontrant que ce nouveau modèle d'accès aux services répond à de réels besoins dans les territoires, ruraux comme urbains. Le département a également été retenu parmi les territoires pilotes pour la formation des agents polyvalents.

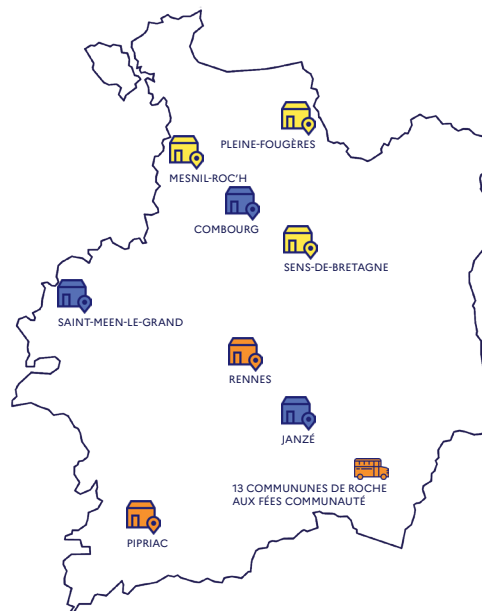
Au terme d'un rigoureux processus de sélection, la liste des 460 premières France Service labellisées au 1^{er} janvier 2020 a été dévoilée en novembre 2019. Parmi elles, les **7 MSAP breilliennes** ainsi que **2 nouveaux projets** : une France Services mobile gérée par le Pimm's, qui sillonnera 13 communes de Roche aux Fées Communauté, et une implantation à Janzé, gérée par la mairie.





Ce dispositif, alliant qualité, proximité et inclusion numérique, s'inscrit pleinement dans les objectifs du **Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)**, élaboré et animé conjointement avec le Conseil départemental.

FOCUS : ACCÉLÉRER LA COUVERTURE NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

Si le département bénéficie globalement d'une couverture mobile de qualité, quelques zones pâtissent encore d'une couverture perfectible. Dans le cadre de l'accord conclu en 2018 entre le Gouvernement et les opérateurs de téléphonie, une équipe-projet départementale, co-pilotée par la préfète et le Conseil départemental en lien très étroit avec la collectivité, est chargée d'identifier les zones à couvrir en priorité dans le département. Il revient ensuite au Gouvernement de fixer par arrêté, chaque année, la liste de ces zones. En 2019, 2 arrêtés ministériels ont ainsi désigné 4 nouvelles zones à couvrir prioritairement, sur le territoire des communes de Montauban-de-Bretagne et Médréac, de Saint-Ganton, de Marcillé-Robert et de Saint-Malon-sur-Mel. En 2020, la généralisation de la 4G sur l'ensemble du territoire se poursuivra grâce à l'implantation de 5 nouveaux sites.

LES FRANCE SERVICES EN ILLE-ET-VILAINE AU 1^{ER} JANVIER 2020



-  FRANCE SERVICES GÉRÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OU LA MAIRIE
-  FRANCE SERVICES GÉRÉE PAR LA POSTE
-  FRANCE SERVICE GÉRÉE PAR UNE ASSOCIATION
-  FRANCE SERVICES MOBILE GÉRÉE PAR UNE ASSOCIATION

L'ÉTAT AU SERVICE DES ATOUTS DE L'ILLE-ET-VILAINE

Le développement du territoire passe nécessairement par la mise en valeur des atouts du département. Le souci de mettre en avant ses points forts tout en prêtant attention à ses fragilités a conduit à poursuivre l'adaptation des mobilités et à promouvoir le patrimoine breillien, qu'il s'agisse d'agriculture, de pêche, de nature ou de culture.

1. AMÉLIORER LES MOBILITÉS ET L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE

Les mobilités, notamment entre la métropole rennais et le reste du département, sont un enjeu central pour l'Ille-et-Vilaine, en raison de sa position géographique, comme porte d'entrée en Bretagne, mais aussi des besoins de mobilité croissants des Breilliens.

Dans le cadre du pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne signé en février 2019 par le Premier ministre, le président du Conseil régional et la préfète de région, l'État poursuit ses efforts de développement des mobilités en Ille-et-Vilaine. La priorité est donnée aux déplacements du quotidien et au désenclavement de tous les territoires : l'accroissement des investissements sert donc la remise en état des **réseaux ferroviaires**, notamment des lignes de desserte fine du territoire, et le traitement des nœuds ferroviaires. Ainsi, sur la ligne Rennes-Châteaubriant, qui bénéficie d'une rénovation complète, la première section de Rennes à Retiers a été remise en service début septembre 2019 après 7 mois de travaux. Quant à la nouvelle gare de Rennes, inaugurée le 3 juillet 2019 à l'issue de 4 ans de travaux financée à la hauteur de 9,3% par l'État dans le cadre d'un contrat de pôle, elle est un parfait exemple de la modernisation et de la réalisation de pôles d'échanges multimodaux (PEM) à l'œuvre dans les principales gares bretonnes pour diffuser les avantages de la grande vitesse sur l'ensemble du territoire breton et favoriser l'usage des transports collectifs comme des modes de déplacement doux.

Concernant le **réseau routier**, au printemps, s'est déroulée l'enquête publique en vue de la mise à 2x2 voies de la RN 176 au niveau du franchissement de la Rance. Fluidifier et sécuriser la circulation sur cet axe constitue un enjeu important pour la sécurité et le confort quotidien des usagers et, plus largement, pour l'accessibilité et l'attractivité de la Bretagne nord.

En matière **aéroportuaire**, l'État mobilise l'ensemble de ses moyens pour aboutir, avant le 1^{er} janvier 2021, à un transfert en pleine propriété du foncier nécessaire au projet d'extension de l'aéroport de Rennes Saint-Jacques, porté par la Région. État et Région ont ainsi conclu le 25 novembre 2019 des conventions qui en définissent les conditions. Un article spécifique permettant un transfert gratuit a été intégré à la loi de finances 2020.

2. PÊCHE, AGRICULTURE ET INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

Avec près de 7 000 exploitations, l'agriculture constitue en Ille-et-Vilaine un secteur économique de premier plan que les aides européennes permettent de soutenir. Ainsi, en 2019, **123 millions d'euros** ont été versés aux agriculteurs breilliens au titre du premier pilier de la politique agricole commune (soutien des marchés et des revenus agricoles). Dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA), 325 projets de **modernisation** de bâtiments d'élevage, d'investissement lié à la performance énergétique ou à du matériel agro-environnemental ont été soutenus à hauteur de plus de 9 millions d'euros d'aides.

Le **renouvellement des générations** constitue également un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture performante et durable et pour le maintien du tissu rural : 2,6 millions d'euros de dotation jeunes agriculteurs (DJA), financée par l'État et l'Union européenne (FEADER), ont été accordés en 2019 pour soutenir la première installation de 122 agriculteurs.

Les services de l'État ont aussi poursuivi leurs actions de soutien aux **exploitations en difficulté** dans le cadre des structures d'appui mises en place dans le département : 19 dossiers ont été étudiés en 2019.

Coté mer, en juin 2019, a été approuvé le schéma départemental des structures des **exploitations de cultures marines**, à l'issue d'un travail de co-construction et d'une phase de concertation publique. Ce nouveau schéma, qui encadre les activités conchylicoles sur le domaine maritime, s'inscrit au carrefour des enjeux de développement du territoire, de préservation du milieu marin et de conciliation des usages du littoral.

20

sites industriels classés Seveso (8 « seuil haut » et 12 « seuil bas »)

27

enquêtes d'utilité publique menées en 2019

443

contrôles d'installations classées pour la protection de l'environnement



Au printemps 2019, la préfète de région a entrepris un Tro Breizh à la découverte de l'agriculture bretonne dans toute sa diversité, suivi en juillet, de rencontres avec les pêcheurs et les conchyliculteurs. Atelier mytilicole, Le Vivier-sur-mer

3. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE

Tout au long de l'année 2019, les services de l'État ont poursuivi la **surveillance de l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**. Les inspecteurs de l'environnement de la DREAL ont ainsi procédé en 2019 à 168 contrôles d'ICPE industrielles en Ile-et-Vilaine. Les agents de la DDCSPP ont effectué, quant à eux, 275 contrôles dans les ICPE du secteur de l'élevage et de l'agroalimentaire.

Au-delà de la mise en œuvre de ce programme pluriannuel de contrôle, des enjeux spécifiques ont été identifiés et font l'objet d'un suivi particulier : la surveillance des poussières dans l'environnement autour des carrières, la prévention du risque incendie dans les centres de tri de déchets ou les entrepôts, la conformité d'exploitation des produits chimiques ou encore la gestion des biodéchets.

FOCUS : L'ESTUAIRE DE LA RANCE

La problématique de l'envasement de la Rance et de la gestion des sédiments reste un sujet sensible en 2019, malgré les avancées sur le financement du projet, la mise en place d'un conseil scientifique et la désignation de l'EPTB Rance Frémur pour assurer la maîtrise d'ouvrage. Toujours à l'écoute du collectif des maires de la Rance et désireux de respecter les engagements pris dans le cadre de cette concertation, l'État a défendu une position à la fois équilibrée et volontariste. C'est ainsi qu'une opération expérimentale de prélèvement de sédiment a pu être engagée en 2019. Par ailleurs, à l'initiative de l'État, de Natura 2000 et d'EDF, un nouveau référentiel des niveaux d'eau de la Rance maritime a vu le jour à l'issue d'une concertation lancée en 2015.

En matière de **patrimoine**, l'État a notamment participé en 2019 au financement de 39 opérations d'entretien et de 47 opérations de restauration de **monuments historiques** et de patrimoine mobilier protégé pour un montant de 2,8 millions d'euros. Ces interventions à fort « effet de levier » de l'État ont généré 8,6 millions d'euros de travaux pour les entreprises du secteur, qui sont majoritairement des PME locales et familiales. Ont ainsi pu être poursuivies la restauration des décors des chapelles latérales de la cathédrale de Rennes et la création d'une salle du Trésor, inaugurée en juin 2019, ou encore celle du fort de la Conchée à Saint-Malo.



La DRAC apporte expertise et soutien aux collectivités et aux propriétaires privés notamment pour les monuments historiques. Fort de la Conchée, Saint-Malo

Il convient également de noter le soutien de l'État à plusieurs **musées** pour la tenue d'expositions et l'aide aux acquisitions ainsi qu'à la **recherche archéologique**. Un diagnostic portant sur toute la frange sud de la commune de La Chapelle-des-Fougeretz a ainsi permis de mettre à jour des sites antiques et du premier âge du Fer.

En matière d'**architecture** et d'**espaces protégés**, l'État accompagne financièrement et techniquement la valorisation patrimoniale. En 2019, des travaux sur des immeubles situés en espaces protégés ont ainsi été subventionnés à Châteaugiron, Fougères, La Guerche-de-Bretagne et au Grand-Fougeray.

Par ailleurs, l'État a poursuivi en 2019 une **politique culturelle forte**, en matière de création et de diffusion, avec notamment un soutien affirmé aux grandes institutions culturelles du réseau labellisé national, un accompagnement des équipes artistiques et des artistes émergents dans le domaine du spectacle vivant comme des arts plastiques. Les services de la DRAC ont également conduit des actions en faveur de la démocratisation culturelle, afin de garantir à tous un accès à la vie artistique et culturelle (cf. p.21). ◊

Les principales institutions labellisées subventionnées en 2019

Théâtre national de Bretagne (TNB)	3 508 090 euros
Orchestre symphonique de Bretagne (OSB)	1 103 000 euros
Fonds régional d'art contemporain (FRAC)	756 000 euros
Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne	555 000 euros
Festival des Transmusicales	440 000 euros

#2

PROTÉGER ET ACCOMPAGNER LES BRETI
EN METTANT EN ŒUVRE LOCALEMENT
LES POLITIQUES PUBLIQUES

LLIENS

La protection des citoyens est une mission essentielle de l'État, qui se décline dans l'ensemble des champs des politiques publiques. Ainsi, en matière de sécurité publique et civile, des efforts majeurs ont été menés pour lutter contre la délinquance et l'insécurité routière et prévenir les risques de toutes natures. Sur le plan économique, marqué par une dynamique très positive en 2019, les services de l'État se sont également attachés à accompagner l'ensemble des acteurs, entreprises, salariés ou personnes en recherche d'emploi, tandis que l'insertion des populations les plus vulnérables faisait l'objet d'une mobilisation quotidienne des agents de l'État.

PROTÉGER LES BRETILLIENS

La sécurité de tous les Bretoniens demeure la priorité absolue de l'État dans le département. Si la sécurité publique et la sécurisation des grands événements en sont les manifestations les plus visibles, les services de l'État ont poursuivi de nombreuses actions afin d'anticiper les menaces et de prévenir les risques dans divers domaines : protection des biens et des personnes, prévention des actes malveillants, sécurité routière, contrôles de la qualité de l'eau, de l'air et de la chaîne alimentaire...

1. RENFORCER LA SÉCURITÉ DES BRETILLIENS

864
policiers

907
gendarmes

3 672
sapeurs-pompiers*
dont 3 031 volontaires

43 522
faits de délinquance

47 166
interventions du
SDIS 35 (-7%)

25K€
pour lutter contre
la délinquance
via le fonds
interministériel de
prévention de la
délinquance (FIPD)

L'activité des forces de sécurité en matière de **lutte contre la délinquance** est restée soutenue sur le territoire en 2019. Après plusieurs années de hausse, le nombre de faits de délinquance est demeuré globalement stable en Ille-et-Vilaine mais les atteintes volontaires à l'intégrité physique, les escroqueries ainsi que les infractions économiques et financières (escroqueries et arnaques en ligne) ont connu une augmentation, respectivement de +11 % et de +9,7 %.

En 2019, les forces de police et les acteurs locaux ont continué de mettre en œuvre les mesures de la **police de sécurité du quotidien** (PSQ). Pierres angulaires du dispositif, quatre groupes de partenariat opérationnels (GPO) ont été mis en place à Rennes en 2019, soit un par secteur de la circonscription de sécurité publique. Ils permettent à la police de garder un lien régulier avec les acteurs locaux (élus, magistrats, bailleurs sociaux, sociétés de transport, établissements scolaires) afin de mettre en place, dans une logique partenariale, des solutions concrètes aux problèmes de sécurité du quotidien.

La labellisation de Maurepas comme **Quartier de reconquête républicaine** (QRR), annoncée en février 2019, s'est notamment traduit par un renfort de 15 agents pour combattre plus efficacement les trafics et rétablir un lien de confiance avec les habitants.

Face à la **menace terroriste**, un réseau inter-services est mobilisé pour optimiser l'analyse et le signalement des personnes radicalisées dans le département. L'ensemble des exploitants d'installations et de sites sensibles, tout comme les maires et les organisateurs de manifestations sportives ou culturelles, font également l'objet de sensibilisation à ce risque majeur, qui nécessite une vigilance collective.

En matière de **sécurité routière**, l'année 2019 a été marquée en Ille-et-Vilaine par une forte baisse des accidents mortels et du nombre de personnes tuées sur les routes et par une légère baisse des accidents corporels et des personnes blessées. La première cause d'accidents mortels demeure l'**alcool** alors que sur l'ensemble du territoire français, il se situe en deuxième position derrière la vitesse. Il est également à souligner

que, comme partout en France, la mortalité des **seniors** reste très élevée. L'État a donc poursuivi des actions ciblées en matière de prévention et de répression afin de réduire encore l'accidentalité routière.

783
accidents corporels



-3,8%
par rapport à 2018

35
accidents mortels



-22,2%
par rapport à 2018

2 719
suspensions administratives
de permis de conduire



-3,7%
par rapport à 2018

41
mesures administratives
à l'encontre des débits
de boissons



Les 5 et 6 avril 2019, Dinard a accueilli les ministres des Affaires étrangères des États du G7, mobilisant près de 800 membres des forces de l'ordre sous pilotage de la préfète d'Ille-et-Vilaine

FOCUS : LES VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Les violences intra-familiales poursuivent en 2019 la hausse observée les années précédentes avec, en Ille-et-Vilaine, une augmentation des faits enregistrés de 15,19% (+12% en 2018). L'État a donc intensifié son action : en 2019, 40% du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD) du département a été orienté vers le financement de la lutte contre ces violences, permettant, notamment, le financement du dispositif « Téléphone Grave danger » et la création de deux postes de référents « violences faites aux femmes » : à Fougères et Redon. Cette année, a également été initié, en partenariat avec les procureurs de Rennes et de Saint-Malo, un schéma directeur départemental sur la prise en charge des femmes victimes de violences qui sera déployé en 2020.

* Les sapeurs-pompiers professionnels sont des fonctionnaires territoriaux, placés sous l'autorité de la préfète et du président du conseil d'administration du SDIS, Jean-Luc Chenut

2. PRÉVENIR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

La mission de protection des populations implique pour l'État une anticipation des crises en lien avec les collectivités et les différentes parties prenantes.

En matière d'information des collectivités sur les risques, l'État a ainsi développé un outil de cartographie du **risque inondation**. Chaque commune concernée a été destinataire d'un document recensant les risques communaux (TIM), ensuite utilisé pour élaborer les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM). En 2019, l'État a également initié la révision de l'ensemble des plans de prévention des risques du bassin de la Vilaine, en lien avec les élus et partenaires concernés. Dans le cadre de l'organisation de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), l'État, la Région et le Département ont entamé des échanges avec les intercommunalités du département avec l'appui de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Vilaine.



Inondations à Guipry-Messac en décembre 2019

L'année 2019 a été marquée en Ille-et-Vilaine par des **épisodes climatiques extrêmes**. En raison d'une faible pluviométrie en début d'année et d'importantes vagues de chaleur, le département a été placé en vigilance sécheresse dès la mi-mai. Avec 70% des ressources en eau potable constitués d'eaux superficielles et des masses d'eau très loin du bon état écologique, l'Ille-et-Vilaine est en effet particulièrement sensible aux périodes de **sécheresse**. Des mesures de restriction de la consommation d'eau, associées à une information grand public régulière et à des contrôles, ont été mises en place durant l'été. Au cours des mois de juillet et août, le SDIS est intervenu 366 fois pour des départs de feux d'aires naturelles ou de forêts, majoritairement liés à des imprudences. Cette situation d'alerte ou de crise a perduré sur une partie du département jusqu'à la mi-octobre. À l'inverse, fin 2019, le département a connu des précipitations importantes, qui ont généré des **inondations** dans certaines parties du département mais permis un démarrage de recharge

de nappes particulièrement précoces. Pour chacun de ces épisodes climatiques exceptionnels, services de l'État, élus locaux et acteurs de la chaîne de secours et de prévention ont agi de concert pour protéger les biens et les personnes.

3. GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU, DE L'AIR ET DE L'ALIMENTATION

Afin de prévenir tout risque sanitaire, l'**eau destinée à la consommation humaine** fait l'objet chaque année d'une surveillance attentive. En 2019, plus de 3000 prélèvements et analyses ont été réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire, de la ressource au robinet des usagers. Au cours de l'année écoulée, l'eau distribuée aux Breilliens a continué à présenter un haut niveau de qualité bactériologique et physico-chimique. L'ensemble de la population a ainsi bénéficié d'une eau conforme en matière de nitrates. Si, à l'instar des années antérieures, la présence de pesticides a été dans de rares cas supérieure à la réglementation, les faibles niveaux de dépassement et les mesures de gestion immédiates sollicitées par les services de l'État auprès des installations de traitement n'ont pas nécessité la mise en œuvre de restriction d'usage de l'eau en 2019.

La **qualité de l'air** fait également l'objet d'une surveillance constante de la part de la DREAL. En 2019, 7 épisodes de pollution ont été recensés dans le département. Seuls 2 d'entre eux ont conduit à déclencher une alerte sur persistance, sans pour autant que le seuil d'alerte ne soit dépassé. Pour s'assurer du respect des règles relatives à la **sécurité sanitaire des aliments**, en particulier d'origine animale, les agents de la DDCSPP ont procédé en 2019 à de nombreux contrôles. Près de 4,8 millions de bêtes ont été inspectés au sein des neuf abattoirs de boucherie du département où les services vétérinaires sont présents en permanence. En outre, 692 inspections ont été effectuées dans divers établissements au titre de la sécurité sanitaire des produits et 1 764 visites d'enquête au titre de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

En matière de **biosécurité**, une extrême vigilance du réseau sanitaire vétérinaire a été maintenue tout au long de l'année pour éviter toute introduction et propagation de la **fièvre porcine africaine** sur le territoire français. En Ille-et-Vilaine, 4^e département français pour la production porcine, les mesures de prévention et de surveillance déployées au niveau national ont été renforcées dans les sites hébergeant des porcs et dans les transports, en lien avec les orientations définies par le conseil régional de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV).◊

277
plans communaux
de sauvegarde
réalisés dont 152
non obligatoires

3 000
prélèvements
et analyses pour
garantir la qualité
de l'eau

4 858
prélèvements pour
garantir la qualité
des denrées et produits

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE POUR CRÉER DES EMPLOIS

En 2019, les services de l'État en Ile-et-Vilaine ont continué à jouer un rôle d'animation et de facilitation des activités économiques et sociales aux côtés des collectivités. Les entreprises, les salariés et les personnes en recherche d'emploi, particulièrement celles concernées par le chômage de longue durée, ont été au cœur des préoccupations de l'État local durant cette année marquée par un fort dynamisme.

1. LE SOUTIEN DE L'ÉTAT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Le soutien à l'innovation est au cœur de l'activité des services de l'État en matière de compétitivité du territoire. Dans le cadre du volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir (PIA), l'appel à projet « Inno Avenir », opéré par BPI France et destiné à financer des projets de recherche, de développement et d'innovation dans les PME, a permis d'accompagner 8 porteurs de projets innovants en Ile-et-Vilaine, pour un coût global de projets de 3 millions d'euros en 2019, répartis à parité entre l'État et le Conseil régional. L'État soutient également les projets d'investissement structurants sur le territoire et crée les conditions favorables : en 2019, le référent unique à l'investissement (RUI) de la Direccte a suivi 16 projets représentant un potentiel de 461,4 millions d'euros d'investissements et de création de 1 097 emplois.

Le pôle de compétitivité VALORIAL (agroalimentaire), dont le siège est implanté à Rennes, a été financé en 2019 à hauteur de 156 000 euros par l'État pour aider au montage de projets collaboratifs de recherche et développement entre PME, laboratoires universitaires et grands groupes.

À travers plusieurs outils financiers, l'État apporte également son concours au développement de l'économie sociale et solidaire, présente dans tous les secteurs et en plein développement. L'État a ainsi financé au niveau régional le dispositif d'aide aux structures de l'économie sociale et solidaire en difficulté (DASESS) de Bretagne Active, à hauteur de 80 000 euros, ce qui a permis l'accompagnement d'un important réseau associatif bretonnais agissant en faveur des familles et la sauvegarde de 235 emplois. L'appui financier de l'État à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) a contribué à la mise en œuvre ou à la poursuite d'actions de sensibilisation à la reprise-transmission en SCOP dans les territoires de Fougères-Vitré, Redon et Ploërmel. L'appui à la structure TAg35, qui accompagne le développement de l'entrepreneuriat collectif, complète ces actions. Enfin, l'État cofinance à hauteur de 86 000 euros pour l'Ile-et-Vilaine, le dispositif local d'accompagnement (DLA).

2. L'ACCOMPAGNEMENT DE CHAQUE ENTREPRISE, À TOUTES LES ÉTAPES DE SON DÉVELOPPEMENT

L'État accompagne directement les entreprises, au plus près de leurs besoins, qu'elles sollicitent une aide ponctuelle ou un soutien dans la durée. Dans le cadre des différents mouvements sociaux de l'année 2019, l'État a ainsi déployé un ensemble de mesures pour soutenir les entreprises impactées et garantir la continuité de l'activité économique sur le territoire.

Afin de préserver l'emploi et les compétences en Ile-et-Vilaine, les services de la Direccte ont traité, en 2019, 157 demandes d'activité partielle correspondant à 38 693 heures pour un montant total de 291 354 euros versés. Ils ont également validé ou homologué 8 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE). Par ailleurs, 21 entreprises ou associations bretonnaises ont bénéficié d'un accompagnement en matière de ressources humaines à travers la prestation Conseil RH TPE/PME co-financée par l'État.

59 484

entreprises
(hors agriculture)

453 830

salariés

5 946

apprentis
(+26,2% par rapport à 2018)

111,8M€

versé au titre du CICE
en 2019

47,8M€

montant du crédit impôt
recherche (CIR) accordé
en 2019

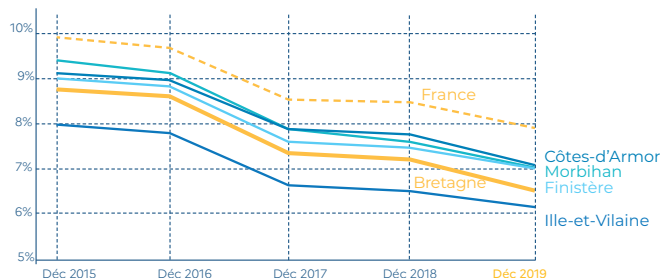
77

structures d'utilité
sociale accompagnées

11

agréments
d'entreprise solidaire
d'utilité sociale (ESUS)
délivrés

Évolution du taux de chômage en Bretagne
de décembre 2015 à décembre 2019



6,2%

de chômage au 4^e trimestre 2019 en Ile-et-Vilaine
(7,9% en France / 6,7% en Bretagne soit le plus bas niveau atteint depuis
le 4^e trimestre 2008)

L'État se mobilise également pour accompagner les entreprises lorsqu'elles sont confrontées à des changements majeurs. C'est notamment le cas du **Brexit**, qui va profondément modifier les relations commerciales avec le Royaume-Uni. Tout au long de l'année, outre l'adaptation du port de Saint-Malo et le renforcement des services douaniers et vétérinaires, l'État a donc poursuivi un travail de sensibilisation et d'information des entreprises, aux côtés de la Région Bretagne et de la Chambre de commerce et d'industrie. Un « Brexit Breizh Tour » a ainsi été organisé pour répondre, en proximité, aux interrogations des entreprises et leur expliquer les modalités d'échange avec un pays tiers.

LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Le travail illégal constitue un préjudice majeur pour les travailleurs privés de leurs droits, les organismes de protection sociale qui ne recouvrent pas les cotisations dues et les autres acteurs économiques qui pâtissent de cette concurrence déloyale. En 2019, l'Inspection du Travail a effectué plus de 600 contrôles dans le département et mené plus de 200 interventions auprès de sociétés établies à l'étranger détachant du personnel en Ille-et-Vilaine. L'année a été marquée par trois arrêtés préfectoraux prononçant l'arrêt d'activité pour 45 jours de trois entreprises sur deux chantiers du BTP pour des faits graves de travail dissimulé.

3. LE RETOUR À L'EMPLOI, GAGE D'INTÉGRATION SOCIALE

L'action de l'État dans la sphère économique ne saurait se résumer à l'accompagnement des entreprises et des salariés déjà sur le marché du travail. Accompagner les publics éloignés de l'emploi, qu'ils soient chômeurs de longue durée, jeunes sans formation, ni diplôme, ni travail (NEET) ou réfugiés, constitue un axe de travail prioritaire pour les services de l'État.

En 2019, les 58 structures d'**insertion par l'activité économique** (SIAE) d'Ille-et-Vilaine (ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion) ont accueilli 3 769 personnes, dont 2 213 nouvelles embauches. Bénéficiant d'un conventionnement pluriannuel avec l'État, ces structures ont perçu plus de 12 millions d'euros d'aides étatiques en 2019. Cette offre d'insertion repose sur trois piliers que sont l'emploi salarié, la formation par le travail et l'accompagnement socio-professionnel. Sur les 1 227 personnes sorties du dispositif, 23,50%

ont obtenu un emploi durable, 24,25% un emploi de transition et 20,75% ont bénéficié d'une sortie positive (dont entrées en formation).

En 2019, 689 **Parcours Emploi Compétence**, contrats reposant sur le triptyque emploi-formation-accompagnement et destinés à favoriser l'insertion professionnelle en secteur non-marchand, ont été signés. Les bénéficiaires de ces contrats sont pour 71% des femmes, 17% des bénéficiaires du RSA et 21% des travailleurs handicapés. La moitié appartient à la tranche d'âge 26-49 ans, 24% ont 25 ans ou moins et 26% ont 50 ans et plus.

Dans le cadre de la stratégie nationale d'accueil et d'intégration des réfugiés, l'année 2019 a été marquée par le développement d'actions en faveur de l'insertion professionnelle des personnes ayant le statut de **réfugiés** et des **bénéficiaires de la protection subsidiaire**, auxquels l'État a apporté un soutien financier ou un appui technique et juridique.



Visite d'Envie 35, entreprise à vocation d'insertion professionnelle, par les secrétaires d'État Sophie Cluzel et Christelle Dubos, en novembre 2019

À travers l'expérimentation **CAP+**, le CFA du bâtiment d'Ille-et-Vilaine a ouvert à destination de jeunes réfugiés une formation visant à acquérir un CAP en 3 ans par la voie de l'apprentissage. À la rentrée 2019, 13 jeunes ont intégré cette formation expérimentale. De même, en octobre 2019, les 12 stagiaires de la 2^e promotion du dispositif **HOPE** (Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi), cofinancé par l'État, Pôle Emploi et l'OPCO Constructys, ont commencé leur parcours composé d'une période de formation et d'un contrat de professionnalisation dans les métiers du bâtiment. Par un accompagnement renforcé, sur le plan professionnel et social, ces actions menées en partenariat avec les collectivités locales et le secteur économique sont des vecteurs d'intégration pour les personnes qui en bénéficient. ◊

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Les services de l'État se sont attachés à développer une politique inclusive, en s'adressant à tous les publics et en portant une attention particulière aux plus fragiles. En 2019, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la protection des publics vulnérables, l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés ainsi que le développement d'une vie associative et culturelle riche ont une nouvelle fois été des facteurs fondamentaux de la cohésion sociale.

1. LE SOUTIEN AUX PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

Parmi les nombreux dispositifs déployés pour venir en aide aux personnes les plus démunies, l'**hébergement** constitue un enjeu primordial de solidarité nationale et un axe majeur des politiques publiques locales.

Le **dispositif d'hébergement d'urgence** mis en œuvre par l'État s'articule autour de trois axes : le premier accueil et l'hébergement d'urgence organisés par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), qui s'appuie notamment sur la plateforme téléphonique du 115, sur les maraudes mises en œuvre par le SAMU Social et les équipes mobiles de différentes associations, les accueils de jour, les centres d'hébergement d'urgence et, le cas échéant, des nuitées d'hôtel ; l'hébergement d'insertion, qui comprend des prestations de stabilisation et d'insertion ; l'accompagnement social des personnes mises à l'abri ou hébergées. Ces dispositifs sont principalement financés par l'État : 12,65 millions d'euros y ont été consacrés par l'État en Ille-et-Vilaine cette année (hors dispositifs dédiés aux réfugiés et aux demandeurs d'asile). Face à la saturation du parc d'hébergement d'urgence généraliste, l'État, poursuivant son effort de maîtrise du nombre de nuitées hôtelières, a créé 52 places pérennes supplémentaires en 2019, portant leur nombre total à 367. Le nombre de ces places, situées à plus des deux-tiers dans et autour de Rennes, où se concentre l'essentiel des demandes, a ainsi doublé en deux ans, en réponse à la pression constante que connaît le département depuis 2015.

Au-delà de l'urgence de la mise à l'abri, la fluidité des parcours et l'accès au logement constituent une priorité de la lutte contre la pauvreté. C'est le sens du plan national « **Logement d'abord** », initié en 2017, qui prévoit notamment la création d'ici 2022 de nouvelles places de logement adapté et le développement de mesures d'accompagnement social des publics vers le logement. En 2019, en Ille-et-Vilaine, 209 personnes vulnérables ont ainsi pu accéder au logement. Au 31 décembre, les différentes solutions d'hébergement et de logement pour les personnes sans domicile représentaient plus de **4 600** places.

Cette année a aussi confirmé la dynamique de production du **logement locatif social**, avec l'agrément de 2 200 logements dans le cadre du PDALHPD.

Pour mémoire, la gestion de ces « aides à la pierre » fait l'objet d'une délégation de compétences au Département et à certaines intercommunalités (Rennes Métropole et les communautés d'agglomération de Saint-Malo et de Vitré).

FOCUS : LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Si, en Ille-et-Vilaine, la pauvreté est moins présente que sur le reste du territoire (10,7% contre 14% au national), lutter contre les poches de pauvreté et favoriser une réelle égalité des chances dès l'enfance est d'autant plus essentiel. En 2019, l'État a donc consacré près de 1,3 million d'euros au déploiement d'actions nouvelles dans le département, tels les **petits-déjeuners gratuits**, progressivement mis en place dans des écoles en quartiers prioritaires de la politique de la ville à Rennes et à Saint-Malo, et la **cantine à 1€**, tarification sociale proposée depuis la rentrée à Dol-de-Bretagne, Pleurtuit et Saint-Thurial. Le Conseil départemental s'est également engagé à hauteur de 750 000 euros aux côtés de l'État, à travers une **convention** signée en juillet 2019, sur des objectifs concrets à atteindre en 2022 dans 7 champs prioritaires : accompagnement des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée, insertion des bénéficiaires du RSA, premier accueil social, décrochage scolaire... Par ailleurs, en septembre 2019, Rennes a été labellisée « **cité éducative** » pour le quartier du Blosne, qui accueille le seul réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) de Bretagne. Ce programme est destiné à renforcer la prise en charge éducative pendant les temps scolaire et périscolaire des 3 000 jeunes de 3 à 25 ans du quartier, afin de favoriser la réussite de tous.

410
naturalisations
par décret

217
acquisitions de
nationalité
par déclaration

22M€
pour la veille sociale,
l'hébergement, le
logement adapté et
l'accompagnement
social

4 600
places
d'hébergement et
de logement adapté

10,7%
taux de pauvreté
en Ille-et-Vilaine



Signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 entre l'État et le Conseil départemental, juillet 2019

FOCUS : UN NOUVEAU SCHÉMA D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

L'année 2019 a vu la finalisation du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, qui représentent entre 3 000 et 5 000 personnes en Ille-et-Vilaine. Approuvé en février 2020, ce document est le fruit d'une longue démarche de concertation avec de multiples acteurs, sous co-pilotage de l'État et du Conseil départemental : élus, professionnels du GIP AGV35 et de droit commun, gens du voyage, bénévoles associatifs... Élaboré dans un esprit de solidarité collective, sociale et territoriale, ce nouveau schéma, qui identifie l'ancrage comme un axe essentiel, vise notamment l'amélioration du système de gestion des aires d'accueil, l'accès aux droits et aux soins, la scolarisation des enfants...

2. L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS

Dans le cadre de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, les services de l'État en Ille-et-Vilaine se sont mobilisés pour assurer un accueil digne des demandeurs d'asile et favoriser leur intégration, dès l'obtention d'un titre de séjour.

Au cours de cette année 2019, la **hausse soutenue de la demande d'asile** s'est poursuivie : +17% par rapport à 2018, qui avait déjà enregistré une augmentation de 20%. Le département a également accueilli 159 étrangers, au titre de la solidarité nationale ou de programmes nationaux.

Afin de permettre aux personnes en situation régulière de se stabiliser, l'État dispose d'un parc d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile et réfugiés, avec des capacités d'accueil encore revues à la hausse, pour atteindre **1 300 places**, complétées par de nombreuses nuitées hôtelières. En 2019, 9,4 millions d'euros ont été consacrés à cet hébergement.

En octobre 2019, a également été créé, à Rennes, un centre d'hébergement temporaire dédié aux étrangers en situation irrégulière, déboutés du droit d'asile dans leur majorité, ayant fait le choix de retourner dans leur pays d'origine. De dimension régionale, ce dispositif de préparation au retour (DPAR) compte 50 places.

Tout au long de l'année, la **forte mobilisation partenariale pour favoriser l'intégration des réfugiés** s'est poursuivie et un comité de pilotage, réunissant services de l'État, collectivités, organismes de protection sociale, entreprises, bailleurs sociaux et associations, a été mis en place. Il vise la création d'une plateforme départementale pour l'intégration et

l'accompagnement vers et dans l'emploi des réfugiés, dans une approche globale (accès aux droits, logement, mobilité, santé...)

En Ille-et-Vilaine, en 2019, 1 239 **contrats d'intégration républicaine** (CIR) ont été signés par des étrangers primo-arrivants soit une augmentation de +23,8%.



En 2019, 4 cérémonies d'accueil dans la nationalité française ont été organisées dans les salons de la préfecture, à Rennes.

3. LES ACTIONS DE L'ÉTAT POUR UNE CITOYENNETÉ INCLUSIVE ET UN ACCÈS ÉLARGI À LA CULTURE

Vecteur fondamental du lien social, l'État a poursuivi son soutien au **développement de la vie associative** par des aides financières accordées aux associations. Le second volet du fonds de développement de la vie associative (FDVA) a permis de distribuer 245 000 euros aux associations bretonnes en 2019. La DRAC a également renforcé ses actions en matière de **démocratisation culturelle**, pour favoriser un égal accès pour tous à la culture.

L'État a ainsi conforté son engagement en matière d'**éducation artistique et culturelle**, avec l'Education nationale, en matière de soutien financier aux conservatoires et aux écoles d'art mais aussi par des actions en faveur de publics prioritaires. Ainsi, des projets en partenariat avec les structures sociales et culturelles ont été soutenus et une convention multipartite signée entre l'État, la Ville de Rennes, Rennes Métropole et le Conseil départemental pour la création d'un pôle de ressources « Passeurs de culture ». Destiné à développer et diversifier les pratiques artistiques et culturelles des jeunes, le **pass culture** a été déployé à titre expérimental par le ministère de la Culture dans 14 départements métropolitains, dont l'Ille-et-Vilaine, à partir de juin 2019. Ce dispositif permet aux jeunes de 18 ans de réserver, via une application mobile, des biens et des services culturels, en utilisant un compte virtuel crédité de 500 euros. Au cours du second semestre, 7 500 jeunes bretonnes ont activé leur pass culture. ◊

#3

MODERNISER L'ACTION DE L'ÉTAT
POUR RENFORCER SON EFFICACITÉ
ET SA PRÉSENCE SUR LE TERRITOIRE

Afin de mettre en place des politiques publiques efficaces, l'État s'adapte continuellement aux demandes et attentes des citoyens. En 2019, le Grand débat national a été un moment d'échanges particulièrement riche. En réponse aux préoccupations formulées, l'État accompagne les usagers dans la transformation des services publics. Pour les agents de la préfecture de l'Ille-et-Vilaine, le chantier de la nouvelle préfecture est l'occasion d'une réflexion sur l'organisation spatiale et fonctionnelle des services de l'État local de demain.

UN ÉTAT PLUS PROCHE DES CITOYENS

La modernisation de l'action publique est essentielle pour intégrer les évolutions profondes de la société et répondre aux besoins et attentes des citoyens dans leur diversité. Ecoute et simplification des procédures ont donc été les maîtres-mots de cette année 2019 marquée par le Grand débat national et plusieurs réformes fiscales majeures.

1. LE GRAND DÉBAT NATIONAL : L'ÉTAT À L'ÉCOUTE

Le Grand débat national qui s'est déroulé dans toute la France du 15 janvier au 15 mars 2019 a permis non seulement de prendre la mesure des demandes formulées par les citoyens mais aussi de replacer les élus, et particulièrement les maires, au centre de notre démocratie. Le Grand débat en Ille-et-Vilaine s'est traduit par : 260 cahiers citoyens ouverts en mairie, ce qui correspond à une participation de plus de deux tiers des communes du département ; 165 réunions d'initiatives locales, comptant de 50 à 100 participants, organisées à 57% à l'initiative des maires ; 14 propositions formulées par les 108 participants à la conférence citoyenne régionale ; une cinquantaine de contributions collectées sur le stand de proximité installé durant quelques jours en gare de Rennes.

La fiscalité et le renforcement de la démocratie ont été au cœur des préoccupations des citoyens d'Ille-et-Vilaine qui se sont exprimés suivant ces différentes modalités, alors que les participants à la conférence régionale, organisée à Rennes les 22 et 23 mars, ont indiqué comme prioritaires les enjeux environnementaux et le besoin de services publics simplifiés.



Grand débat : une conférence citoyenne régionale a réuni 108 participants durant 2 jours à Rennes, en mars 2019

Afin d'enrichir le Grand débat national et de susciter la participation du monde économique, la CCI d'Ille-et-Vilaine et l'UE 35 ont organisé une consultation complémentaire, à laquelle quelque 500 dirigeants d'entreprise ont contribué.

2. LA MODERNISATION DES PROCÉDURES : L'ÉTAT FACILITE LES DÉMARCHES

La modernisation des procédures est à la fois une attente forte pour beaucoup de Français et une crainte pour d'autres, victimes de la fracture numérique. C'est pourquoi l'État continue de dématérialiser certaines procédures tout en portant une vigilance particulière à l'accessibilité par tous du service public. La mise en œuvre du Plan Préfectures nouvelle génération, initié fin 2017, s'est accompagné de la création de **points d'accueil numériques**, tenus par des médiateurs qui ont pour mission d'aider les citoyens dans leurs démarches. En Ille-et-Vilaine, un pré-accueil efficace permet d'accompagner ainsi plus de la moitié des usagers sollicitant les services de l'Etat, soit un total de 13 292 personnes en 2019, 25% d'entre eux étaient en situation d'illectronisme.

 **6** points numériques en préfecture **3** points numériques en sous-préfecture

Outre la labellisation des premières France Services (cf. p. 11), l'année 2019 a été marquée par la concertation autour de l'élaboration du **nouveau réseau de proximité des finances publiques** en Ille-et-Vilaine, destiné à renforcer les services de proximité pour le grand public et le conseil aux collectivités locales. Celle-ci s'est achevée le 12 novembre 2019 avec la signature d'un protocole départemental par la préfète, le président du Conseil départemental et les présidents des associations départementales des Maires de France et des Maires ruraux. La nouvelle organisation du nouveau réseau de proximité des Finances publiques est calquée sur les bassins de vie afin de trouver un équilibre entre proximité et modernité en adaptant l'offre à la diversité des contribuables. Les services des impôts seront maintenus dans les six communes où ils sont actuellement présents (Rennes, Saint-Malo, Fougères, Vitré, Redon et Montfort-sur-Meu). Le nombre de points d'accueil de proximité sera par ailleurs augmenté : 25 sont prévus. Les contribuables pourront ainsi se rendre dans un service des impôts, dans une France Services ou en mairie pour être accompagnés dans leurs démarches.

En matière de **délivrance des titres d'identité** et de voyage, la préfecture a signé avec 20 mairies dotées de stations biométriques des conventions d'utilisation d'un dispositif mobile de recueil des demandes de carte nationale d'identité et de passeport. Objectif : répondre plus rapidement aux demandes des usagers qui sont dans l'impossibilité pour des raisons de santé de se rendre en mairies. De telles conventions ont également été signées avec les centres pénitentiaires.



152 320 42 429

cartes nationales d'identité et passeports délivrés

permis de conduire délivrés aux Breilliens



500

professionnels de l'automobile agréés en Ille-et-Vilaine pour traiter les certificats d'immatriculation

20 471

usagers renseignés sur les questions de certificats d'immatriculation des véhicules (CIV) et des permis de conduire



650€

baisse moyenne de la taxe d'habitation pour les 364 842 foyers breilliens concernés par la 1^{re} étape de la suppression de cette taxe

FOCUS : PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Pour favoriser la mise en œuvre de cette réforme majeure, dès le 2 janvier 2019, les services des impôts des particuliers, les trésoreries... se sont fortement mobilisés pour répondre aux demandes très nombreuses des usagers, à la fois en accueil physique et téléphonique. En janvier et février, quelque 1800 personnes ont été reçues en moyenne chaque semaine aux guichets de la DRFiP 35, où elles ont été renseignées et accompagnées dans leurs démarches.

3. RÉFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE ET NOUVELLE PRÉFECTURE : L'ÉTAT S'ADAPTE

Une importante réforme de **l'organisation territoriale de l'État** est engagée, afin de clarifier les responsabilités et les compétences et de mettre en cohérence les priorités avec les organisations. Cette réforme de proximité réaffirme, notamment, la pertinence de l'échelon départemental et renforce l'autorité du préfet sur les services de l'État local, pour une action efficace au plus près des territoires. L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration concertée de la déclinaison breilliennaise de cette réforme, qui crée notamment un secrétariat général commun départemental.

Le **chantier de la nouvelle préfecture** d'Ille-et-Vilaine s'inscrit pleinement dans ce cadre et, plus globalement, dans le Plan Préfectures nouvelle génération. La préfecture est en effet actuellement implantée sur le site de Beauregard à Rennes dans des bâtiments mis à disposition par le Conseil départemental, qui ne sont aujourd'hui plus adaptés. Un projet de construction d'un bâtiment de 7 500m² aux dernières normes thermiques, dans le quartier de reconquête républicaine de Maurepas, a donc été initié dans une approche interministérielle et un souci environnemental. Le 12 novembre 2019, la préfète a signé l'acte d'achat du bâtiment qui abritera la préfecture d'Ille-et-Vilaine, boulevard d'Armorique, avec le groupe Giboire. Le coût total du projet devrait s'élever à 27,3 millions d'euros intégrant le coût de l'aménagement intérieur, de la sécurisation et du déménagement. Le Conseil départemental a accordé une subvention de plus de 3,5 millions d'euros.

La livraison du bâtiment, qui comportera 380 postes de travail et offrira des conditions d'accueil du public optimisées, est programmée en fin d'année 2021 pour une entrée dans les lieux à la rentrée 2022. ▽



La nouvelle préfecture d'Ille-et-Vilaine, boulevard d'Armorique, ouvrira ses portes au public à la rentrée 2022

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Préfète de la région Bretagne
Préfète de la zone de défense et sécurité Ouest
Préfète d'Ille-et-Vilaine
Michèle KIRRY

Sous-préfet de Fougères-Vitré
Didier DORÉ

Sous-préfet de Saint-Malo
Vincent LAGOGUEY

Sous-préfet de Redon
Jacques RANCHÈRE

Directeur de cabinet
Augustin CELLARD

Secrétaire général
Ludovic GUILLAUME

Secrétaire générale adjointe
Isabelle KNOWLES

Bureau de la
représentation de l'État

Direction
des sécurités

Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale

Direction des
collectivités
territoriales et de la
citoyenneté (DCTC)

Direction de la
coordination
interministérielle et
de l'appui territorial
(DCIAT)

Direction des
étrangers en France
(DEF)

Direction des
ressources
humaines et des
moyens (DRHM)

Unités départementales ou territoriales des directions régionales

UD DIRECCTE
Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail
et de l'emploi

UD DREAL
Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du
logement

DD ARS
Agence régionale de santé

UDAP (DRAC)
Unité départementale de
l'architecture et du patrimoine

DDFIP
Direction départementale des
finances publiques

Directions départementales

DDTM
Direction départementale des
territoires et de la mer

DDCSPP
Direction départementale de la
cohésion sociale et de la
protection des populations

ONACVG
Office national des anciens
combattants et victimes de guerre

DSDEN
Direction des services
départementaux de l'Éducation
nationale

Sécurité et ordre public

DDSP
Direction départementale de la
sécurité publique

GGD
Groupement départemental
de gendarmerie

SDIS
Service départemental
d'incendie et de secours

DMD
Délégué militaire départemental

GLOSSAIRE

ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANTS	Agence nationale des titres sécurisés
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CIR	Crédit d'impôt recherche
CPH	Centre provisoire d'hébergement
DASESS	Dispositif d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DDCSPP	Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations
DETR	Dotation à l'équipement des territoires ruraux
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DICRIM	Document d'information communal sur les risques majeurs
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DIRO	Direction Interdépartementale des Routes Ouest
DPAR	Dispositif préparatoire d'aide au retour
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRFIP	Direction régionale des finances publiques
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
EPCI-FP	Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre
EPF	Établissement public foncier
FDVA	Fonds de développement de la vie associative
FIPD	Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
ISCG	Intervenant social en commissariat et gendarmerie
MSAP	Maison de services au public
PAC	Politique agricole commune
PCS	Plan communal de sauvegarde
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PSQ	Police de sécurité du quotidien
QRR	Quartier de reconquête républicaine
SDAASP	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
SIAE	Structures d'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
TIM	Transmission d'information aux maires
URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

3 avenue de la préfecture
35000 RENNES

www.ille-et-vilaine.gouv.fr  [@bretagnegouv](https://twitter.com/bretagnegouv)  [@prefetbretagne](https://www.facebook.com/prefetbretagne)

Sous-préfectures

Fougères-Vitré

9 avenue François Mitterrand
35300 FOUGÈRES

Redon

Place Charles de Gaulle
35600 REDON

Saint-Malo

3 rue Roger Vercel
35400 SAINT-MALO